



Adaptation aux changements climatiques et résilience

Table des matières

Appel à notes conceptuelles : Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE)	2
1. À propos des partenaires financiers	2
2. Aperçu de l'appel	3
3. Portée du financement et durée	6
4. Critères d'admissibilité	7
5. Attentes envers les projets	7
Recherches susceptibles d'exercer des retombées considérables	8
Égalité des genres et inclusion	8
Coalitions diversifiées et partenariats équitables.....	8
Renforcement des capacités	9
6. Processus de présentation des notes conceptuelles	9
7. Format et exigences pour les notes conceptuelles	10
8. Critères d'évaluation	11
9. Processus de sélection	11
10. Exigences relatives à l'étape suivante	12
Possibilités de collaboration	12
Gestion des données et accès ouvert	12
Éthique de la recherche et protection	13
11. Exigences après la sélection	13
12. Calendrier et communication des résultats	14
13. Séance d'information, demandes de renseignements et FAQ	14
14. Consentement à l'utilisation et à la divulgation de renseignements	15
Annexe 1 – S'assurer que les idées de recherche intègrent l'égalité des genres et l'inclusion	16
Annexe 2. Pays admissibles	22
Annexe 3 – Documentation sur l'évaluation institutionnelle	23

Appel à notes conceptuelles : Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE)

Date de lancement : le 5 avril 2022

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) du Royaume-Uni ont le plaisir d'annoncer un appel à notes conceptuelles dans le cadre de l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE).

Le sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui vient d'être publié ([Conséquences, adaptation et vulnérabilité](#)), souligne que les changements climatiques ont des conséquences de manière croissante et disproportionnée sur les personnes les plus vulnérables de la planète. Il met l'accent sur l'urgence de l'adaptation et sur le besoin crucial de solutions qui transcendent les secteurs et les systèmes et s'attaquent aux inégalités sociales afin de permettre un avenir plus résilient au climat pour tous.

L'initiative CLARE vise à répondre à ce défi. Il s'agit d'une initiative ambitieuse en vue de soutenir la recherche afin de permettre des mesures durables et socialement inclusives pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux risques naturels en Afrique et en Asie-Pacifique. Compte tenu de l'ampleur et de l'urgence de la tâche, outre la recherche, l'initiative CLARE mettra l'accent sur l'utilisation des connaissances et des données probantes. L'initiative CLARE permettra de renforcer les mesures dans les pays du Sud pour effectuer et utiliser les travaux de recherche en vue de prendre des mesures d'adaptation et proposer des solutions d'adaptation concrètes pour soutenir les plus vulnérables.

Cet appel à notes conceptuelles vise à cerner des équipes transdisciplinaires motivées pour mener une recherche orientée vers l'action liée à un (ou plusieurs) des trois thèmes de recherche de l'initiative CLARE :

- **Compréhension du risque climatique** : des recherches visant à améliorer notre compréhension des risques associés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, en comblant les lacunes du corpus scientifique.
- **Mesures précoces fondées sur le risque** : des recherches visant à améliorer les mesures d'anticipation fondées sur le risque afin de réduire les incidences des conditions météorologiques, de la variabilité du climat et des risques naturels connexes sur l'humain.
- **Développement dans un climat changeant** : des recherches visant à orienter le développement dans un climat changeant; mesures permettant de renforcer la résilience dans le climat actuel et qui s'adaptent aux futurs changements climatiques.

Il y a deux types de financement disponibles pour cet appel. Les **projets de plus petite envergure** pour les subventions allant jusqu'à 1,5 million de dollars canadiens, et les **projets de plus grande envergure** pour les subventions allant de 6 à 8 millions de dollars canadiens. La durée maximale des projets est de 42 mois.

Les notes conceptuelles doivent être reçues au plus tard le 7 juin 2022 à 23 h 59 HAE.

1. À propos des partenaires financiers

L'initiative CLARE est un partenariat entre le Canada et le Royaume-Uni, visant à permettre une action durable et socialement inclusive en vue de renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux

risques naturels pour les pays d’Afrique et d’Asie-Pacifique. Co-financé et co-conçu par le FCDO et le CRDI, CLARE s’appuie sur plus de quinze ans d’expérience de partenariat afin de soutenir la recherche sur l’adaptation au climat dans les pays en développement.

Le CRDI est une société d’État créée en 1970 par le Parlement du Canada. Le CRDI soutient et renforce les capacités des personnes ainsi que des établissements et organismes des pays en développement d’exécuter les travaux de recherche qu’ils estiment les plus urgents. Il travaille avec des chercheurs et des utilisateurs de la recherche afin de les aider à relever les défis de l’heure dans leur pays et à contribuer à l’avancement de leur discipline à l’échelle mondiale.

La Research and Evidence Division du FCDO a pour objectif de développer et de mettre en place des recherches susceptibles d’exercer des retombées considérables et de nouvelles technologies et innovations susceptibles d’aider à résoudre les défis urgents en matière de développement, à tester les interventions à fort potentiel et à soutenir la réalisation des objectifs du gouvernement britannique, notamment pour la prospérité, l’atténuation des changements climatiques et la résilience.

2. Aperçu de l’appel

Contexte et justification

Grâce à une conception intégrée, l’initiative CLARE cherche à accélérer le développement et la mise en place de sciences, de connaissances, de données et d’outils interdisciplinaires de pointe axés sur la résolution des problèmes d’adaptation et de résilience aux changements climatiques auxquels sont confrontées les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, qui sont le moins à même de s’adapter. Elle permettra de mieux agir et d’investir plus efficacement dans l’adaptation et la résilience aux changements climatiques. Elle soutiendra des recherches qui visent à aller au-delà de l’évaluation des risques et de la détermination des répercussions en adoptant une approche centrée sur les problèmes et orientée sur les systèmes tout en recherchant des solutions centrées sur l’utilisateur avec une ligne de mire claire entre la recherche et son application. En outre, l’initiative CLARE vise à informer l’action climatique qui favorise l’égalité des genres et l’inclusion, et le changement transformationnel.

En se concentrant sur les trois thèmes de recherche ci-dessous, et sur les priorités transversales de recherches susceptibles d’exercer des retombées considérables et le renforcement des capacités, l’initiative CLARE vise à s’assurer que les communautés pauvres et marginalisées d’Afrique et d’Asie-Pacifique sont plus résilientes aux conditions météorologiques extrêmes, aux changements climatiques et aux risques naturels connexes à court et à long terme.

Objectifs principaux

L’initiative CLARE vise à :

- maximiser **l’utilisation des connaissances existantes** par les décideurs politiques et les praticiens, grâce aux services, aux outils, aux technologies et à l’innovation climatiques;
- favoriser le développement de **nouvelles connaissances** pour faciliter l’adaptation et renforcer la résilience des personnes les plus vulnérables;
- **renforcer les capacités** afin de transposer la recherche en actions axées vers un développement durable résilient au climat;
- **soutenir les actions concrètes et socialement inclusives** en comblant les lacunes en matière de données probantes et en soutenant les projets pilotes portant sur les compromis sociaux,

économiques et politiques et les obstacles à l'adaptation aux changements climatiques pour les plus vulnérables.

L'initiative CLARE répond au besoin urgent d'intensifier les efforts en matière de recherche et d'innovation pour fournir une meilleure information sur les risques, de meilleurs outils de prise de décision et de meilleures solutions d'adaptation pour permettre un changement transformationnel.

Axes thématiques

L'initiative CLARE est à la recherche de notes conceptuelles qui se concentrent sur le besoin urgent d'agir maintenant, tout en anticipant les besoins futurs. L'initiative CLARE comporte trois thèmes principaux :

- **Compréhension des risques climatiques** : Des recherches visant à améliorer notre compréhension des risques associés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, en comblant les lacunes du corpus scientifique. Les travaux menés dans le cadre de ce thème permettront d'améliorer les connaissances sur le climat futur et son interaction avec les sociétés, les écosystèmes et les économies en mutation. Ces travaux permettront de mieux comprendre l'évolution des risques climatiques au fil du temps, ce qui contribuera à étendre les mesures d'adaptation existantes et à catalyser les changements transformationnels. Les résultats obtenus dans le cadre de ce thème contribueront à l'adaptation à plus long terme et à la prise de décision dans l'incertitude, et fourniront des options sur le moment d'agir et sur la manière d'intégrer la flexibilité. Entre autres, les points d'entrée potentiels pourraient, par exemple, comprendre :
 - L'amélioration de la précision des prévisions, leur valeur informative et leur facilité d'utilisation (p. ex., améliorer les projections saisonnières et décennales).
 - Les risques climatiques en cascade, composés et agrégés
 - Les moteurs et processus du climat physique (y compris les observations et les données dans les points chauds du climat)
 - Le risque dans les systèmes sensibles au climat tels que l'alimentation, l'eau, l'énergie et la biodiversité
 - Avantages et limites des solutions fondées sur la nature
- **Mesures précoces fondées sur le risque** : des recherches visant à améliorer les mesures d'anticipation fondées sur le risque afin de réduire les incidences des conditions météorologiques, de la variabilité du climat et des risques naturels connexes sur l'humain. Les travaux menés dans le cadre de ce thème contribueront à protéger la santé, la sécurité, les moyens de subsistance, les infrastructures et les services essentiels des populations contre les événements extrêmes soudains ou à évolution lente tels que les tempêtes, les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain et les vagues de chaleur. Les résultats obtenus dans le cadre de ce thème éclaireront les contextes multirisques et l'interaction avec des risques systémiques plus larges, y compris les interventions dans des contextes instables ou touchés par des conflits. Entre autres, les points d'entrée potentiels pourraient, par exemple, comprendre :
 - Prévision basée sur l'incidence et l'alerte précoce des événements extrêmes pour informer l'action humanitaire
 - Outils permettant de communiquer les risques, d'informer sur les mesures à prendre et d'encourager les comportements d'adaptation.
 - Surmonter les obstacles à l'action anticipée pour répondre aux besoins différentiels et spécifiques au contexte des populations vulnérables.
 - Synergies entre l'adaptation au climat et la réduction des risques de catastrophe

- Mécanismes pour déclencher un financement anticipé et outils (p. ex., assurance) pour servir les plus vulnérables.
- **Développement dans un climat changeant** : des recherches visant à orienter le développement dans un climat changeant; mesures permettant de renforcer la résilience dans le climat actuel et qui s'adaptent aux futurs changements climatiques. Les travaux menés dans le cadre de ce thème permettront de combler les lacunes dans les pratiques d'adaptation, de cerner les limites de l'adaptation, d'éviter les erreurs d'adaptation, d'exploiter les synergies et de réduire les compromis entre l'adaptation et l'atténuation, ainsi que l'interaction avec d'autres risques de développement majeurs, afin de faire progresser le développement durable. Les résultats obtenus dans le cadre de ce thème aideront les personnes et les sociétés à suivre la voie du développement résilient au climat et à saisir les possibilités de changement transformateur. Entre autres, les points d'entrée potentiels pourraient, par exemple, comprendre :
 - Évaluer l'adéquation et l'efficacité des mesures d'adaptation et de résilience, y compris la mesure dans laquelle elles font progresser l'égalité des genres et l'inclusion.
 - Coûts et avantages de l'(in) action climatique dans la société, et implications pour la sécurité et les conflits.
 - Concevoir l'adaptation pour répondre aux besoins différentiels et spécifiques au contexte des populations vulnérables.
 - Implications des changements climatiques pour la mobilité, la migration et le déplacement des personnes
 - Explorer des voies qui dépassent le niveau de réchauffement climatique de 1,5 °C

Les points d'entrée spécifiques mentionnés ci-dessus sont purement illustratifs, et non exhaustifs.

L'initiative CLARE accueille les réflexions originales sur ces thèmes et reconnaît qu'il existe un large éventail de perspectives sur les lacunes de la recherche.

L'initiative CLARE organisera un portefeuille coordonné, diversifié et complémentaire de projets qui s'inscriront dans le cadre de ces thèmes et parmi les pays admissibles qui sont vulnérables au climat. Le CRDI et le FCDO prévoient d'allouer environ 30 % des fonds disponibles au thème de la compréhension des risques climatiques, 30 % au thème des mesures précoces fondées sur le risque et 40 % au thème du développement dans un climat changeant. De plus, l'initiative CLARE s'attend à financer au moins un projet particulier à l'égalité des genres et l'inclusion dans chaque thème (voir la section 5 « attentes des projets » et ANNEXE 1). Au moins la moitié des fonds disponibles seront consacrés à des activités de recherche en Afrique.

La recherche se fera généralement dans le cadre de projets multinationaux, transdisciplinaires et collaboratifs de préférence dirigés ou codirigés par des chercheurs de pays du Sud. Collectivement, les projets feront le lien entre les communautés de l'aide humanitaire, de la gestion des risques, des sciences physiques et socio-économiques, du développement durable et des pratiques d'adaptation. L'initiative CLARE cherchera à réaliser des synergies entre ces thèmes et accueille favorablement les idées qui indiquent comment elles peuvent contribuer à plus d'un thème. Les projets seront encouragés à considérer comment leurs activités peuvent informer l'utilisation du financement climatique et renforcer les données probantes sur l'économie de l'adaptation et de la résilience.

Les résultats de l'initiative CLARE favoriseront le renforcement de l'action dans les pays d'Afrique et d'Asie-Pacifique afin de mener des recherches puis d'utiliser les résultats des travaux de recherche en vue de prendre

des mesures d'adaptation et proposer des solutions d'adaptation concrètes pour soutenir les plus vulnérables. Pour aider à atteindre cet objectif, l'initiative CLARE favorisera les liens entre les projets afin de :

- favoriser l'apprentissage et la collaboration en utilisant les données probantes dans la prise de décision et la mise en œuvre grâce à une gestion transversale des connaissances;
- renforcer les capacités des praticiens, des chercheurs et des décideurs (y compris les individus, les communautés, les gouvernements, les ONG et le secteur privé) à mener des recherches et à utiliser les résultats des travaux de recherche en vue de mettre en place des mesures;
- soutenir des partenariats équitables et diversifiés avec des personnes, des organisations et des équipes basées en Afrique et en Asie-Pacifique, et sous leur direction.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 en cours et du défi climatique mondial, l'initiative CLARE encouragera les approches innovantes en matière de planification de la recherche, de mise en œuvre, de suivi et de mutualisation des connaissances qui réduisent la dépendance à l'égard des déplacements physiques et des réunions en personne. Les équipes seront encouragées à assurer un leadership significatif parmi les partenaires à l'échelle locale, nationale ou régionale, en faisant usage de réunions virtuelles ainsi que des communications par Internet et par téléphone afin de minimiser les voyages en avion et l'utilisation de consommables.

3. Portée du financement et durée

Il y aura deux types de financement disponibles dans le cadre de cet appel, reconnaissant ainsi que les possibilités de contribuer à la connaissance et à l'action existent dans différents contextes, à différentes échelles (locales à internationales), et pourraient impliquer ou être dirigées par diverses combinaisons d'acteurs.

- a. **Projets de plus petite envergure** – pour des subventions allant jusqu'à 1,5 million de dollars canadiens pour une durée minimale de 24 mois, et jusqu'à 42 mois, impliquant un ou plusieurs pays vulnérables au climat en Afrique et/ou en Asie-Pacifique. Les notes conceptuelles doivent désigner une seule organisation principale.
- b. **Projets de plus grande envergure** – pour des subventions comprises entre 6 et 8 millions de dollars canadiens pour une durée maximale de 42 mois, impliquant deux pays vulnérables au climat ou plus en Afrique et/ou en Asie-Pacifique. Les notes conceptuelles peuvent nommer jusqu'à trois organisations principales.

L'initiative CLARE prévoit de financer environ huit projets de plus petite envergure et huit projets de plus grande envergure pour un total de 56 millions de dollars canadiens (le nombre exact de projets et le financement accordé peuvent varier). Le CRDI se réserve le droit de financer des propositions supplémentaires dans le cadre de cet appel si ou quand des fonds supplémentaires sont disponibles.

Les projets peuvent impliquer une collaboration avec ou être dirigés par des organisations telles que des courtiers en connaissances, des praticiens, des groupes de la société civile, etc. Tous les projets sont encouragés à impliquer diverses coalitions d'acteurs ayant des spécialisations et des rôles distincts de la recherche à l'action. L'équipe proposée peut s'appuyer sur des collaborations et des partenariats antérieurs ou intégrer de nouvelles relations de collaboration afin d'être adaptée aux besoins. Le CRDI négociera uniquement des accords de subvention avec les organisations principales, qui pourront à leur tour accorder des subventions à d'autres organismes, à l'échelle nationale, régionale ou internationale.

Les équipes sont encouragées à prendre en compte le rôle central du principal et des cochercheurs des organisations principales, et à s'assurer qu'elles prévoient un budget pour que ces membres de l'équipe centrale puissent consacrer suffisamment de temps au projet. Les équipes sont également fortement encouragées à intégrer un poste de coordinateur ou un organisateur à temps plein (en particulier dans les grands projets) pour faciliter la collaboration entre les partenaires, la mobilisation avec les partenaires en aval et au sein de l'initiative CLARE. Le projet ne peut durer plus de 42 mois; et, au cours de cette période, toutes les activités de recherche doivent être menées à bien, et le rapport final doit être produit.

Toutes les subventions sont soumises à la condition que des fonds suffisants soient mis à la disposition du CRDI par le Parlement du Canada ou en vertu d'un accord de partenariat avec un bailleur de fonds avec le FCDO et des fonds supplémentaires provenant d'organismes subventionnaires de la recherche de l'extérieur. Le CRDI se réserve le droit d'annuler cet appel à notes conceptuelles à tout moment et sans préavis ou, à sa discrétion, d'accorder la totalité des subventions ou de n'en accorder aucune.

4. Critères d'admissibilité

Les critères d'admissibilité suivants s'appliquent :

1. Cet appel est ouvert aux projets impliquant des activités dans les pays d'Afrique ou d'Asie-Pacifique (voir ci-dessous l'annexe 2 pour consulter la liste des pays admissibles).
2. Une organisation peut participer à plus d'une note conceptuelle, mais un chercheur principal individuel ne peut diriger qu'un seul projet.
3. Les organisations principales doivent avoir la capacité d'administrer et de transférer des fonds étrangers. Les autres membres collaborateurs peuvent être des organisations de la région, des bureaux nationaux, régionaux ou internationaux d'organisations multilatérales, des organisations non gouvernementales internationales, ou d'autres organisations de l'extérieur de la région.
4. Les agences des Nations Unies et les centres du CGIAR ne sont pas admissibles en tant qu'organisation principale.
5. Cet appel est ouvert aux projets sensibles aux sexospécificités et l'inclusion, adaptés aux sexospécificités et l'inclusion, ou transformateurs à l'égard des sexospécificités et l'inclusion. Les propositions qui ne tiennent pas compte du genre et de l'inclusion ne seront pas considérées comme éligibles (voir la section ci-dessous).

Les organisations principales doivent avoir un statut juridique indépendant (ou « personnalité juridique ») et être capables de passer des contrats en leur nom et en leur nom propre, de recevoir et d'administrer des fonds et d'avoir l'autorité nécessaire pour diriger les activités du projet proposé. Les organisations principales doivent être en mesure de démontrer leur statut juridique par des documents écrits. Le statut juridique ne sera examiné que si et quand les demandeurs sont sélectionnés après le processus d'évaluation.

Seules les propositions qui satisfont aux critères d'admissibilité susmentionnés seront prises en compte.

5. Attentes envers les projets

Les dimensions suivantes sont au cœur de l'initiative CLARE, et doivent être intégrées dans la conception et la mise en œuvre de tout projet de recherche financé par l'initiative CLARE. Les quatre considérations décrites dans cette section sont reflétées dans le format de soumission des notes conceptuelles et les

critères d'évaluation décrits ci-dessous. Les projets devront également contribuer et participer aux efforts déployés à l'échelle de l'initiative pour suivre, mettre en commun et apprendre (voir la section 10).

Recherches susceptibles d'exercer des retombées considérables

L'initiative CLARE approuve les principes de l'Alliance pour la recherche sur l'adaptation, à savoir : [des recherches susceptibles d'exercer des retombées considérables \(Research for Impact, en anglais seulement\)](#). Les demandeurs doivent démontrer comment leur approche proposée reflète ces principes. Les recherches susceptibles d'exercer des retombées considérables exigent que la recherche soit axée sur les besoins et les solutions, que les questions de recherche et les résultats soient coproduits avec les utilisateurs potentiels et que la capacité des acteurs soit renforcée à long terme. Les recherches susceptibles d'exercer des retombées considérables exigent également un investissement dans l'apprentissage pour permettre aux équipes de faire évoluer leurs approches pour répondre à de nouveaux contextes et opportunités d'impacts. Parmi les exemples, citons les activités qui améliorent l'accès et l'utilisation des renseignements pour les communautés vulnérables, qui soutiennent la prise de décision, et les méthodes de co-conception de la recherche et de co-production de connaissances avec les acteurs sociétaux. Collectivement, l'initiative CLARE aspire à faire progresser la compréhension sur la façon de transformer des connaissances à l'action, s'engager avec les moteurs de la prise de décision et d'amplifier les voix des populations locales.

Égalité des genres et inclusion

L'initiative CLARE considère que l'égalité des genres et l'inclusion font partie intégrante d'une action climatique juste et durable. En outre, la recherche et les connaissances transformatrices qui s'attaquent aux obstacles différentiels rencontrés par les plus vulnérables sont essentielles pour accroître la résilience aux risques associés au climat. L'initiative CLARE recherche des propositions qui démontrent comment l'égalité des genres et l'inclusion seront promues et intégrées en utilisant une approche intersectionnelle, en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de la recherche proposée. Le genre, la diversité et l'inclusion au sein de l'équipe de recherche seront examinés sous le critère de la composition de l'équipe.

L'initiative CLARE accueille favorablement les propositions de recherche qui soit **intègrent** les dimensions de l'égalité des genres et de l'inclusion, soit les propositions avec une **portée précise et centrale** sur les résultats de l'égalité des genres et de l'inclusion. Tous les projets financés doivent être sensibles aux sexospécificités et l'inclusion, adaptés aux sexospécificités et l'inclusion, ou transformateurs à l'égard des sexospécificités et l'inclusion. Les propositions qui ne tiennent pas compte du genre et de l'inclusion ne seront pas prises en considération. Les demandeurs doivent se référer à l'annexe 1 pour de plus amples renseignements.

Coalitions diversifiées et partenariats équitables

L'initiative CLARE soutiendra les équipes qui réunissent diverses coalitions d'acteurs et d'organisations qui arriment la recherche à l'action. Les équipes peuvent comprendre des universités, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales, des groupes de la société civile, le secteur privé et des organisations de courtage de connaissances. L'initiative CLARE recherche des partenariats efficaces et équitables qui comprennent une participation et une responsabilité communes dans la conception, la mise en œuvre et l'application de la recherche; et qui assurent une responsabilité mutuelle entre les participants pour les progrès, les produits et les résultats. L'initiative CLARE reconnaît que les recherches et les connaissances menées par les pays du Sud sont plus susceptibles d'avoir des répercussions sur les politiques

et les pratiques d'adaptation en Afrique et en Asie-Pacifique. L'initiative CLARE encourage les projets qui démontrent et permettent le leadership des pays du Sud. Les critères d'évaluation comprennent la prise en compte de la manière dont l'équipe propose de favoriser des partenariats équitables entre les personnes impliquées dans la recherche. Les individus et les organisations impliqués seront évalués sous le critère de la composition de l'équipe.

Renforcement des capacités

L'objectif du renforcement des capacités dans l'initiative CLARE est de permettre aux chercheurs, aux praticiens et aux décideurs de mener des actions en matière d'adaptation et de construire un avenir plus résilient pour les personnes les plus touchées par les changements climatiques. L'initiative CLARE fait référence au *renforcement* des capacités (plutôt qu'au *développement* des capacités) pour reconnaître les capacités existantes et les obstacles systémiques actuels à l'expression de ces capacités, en particulier pour les individus et les institutions dans les pays vulnérables au climat en Afrique et en Asie-Pacifique.

L'initiative CLARE recherche donc des projets de recherche qui comprennent des objectifs, des activités et des processus spécifiques afin de soutenir le renforcement des capacités (a) au sein de l'équipe du projet et (b) pour les parties prenantes concernées afin de faire et d'utiliser des recherches et des données probantes orientées vers l'action.

Parmi les activités de renforcement des capacités des équipes de recherche, on peut citer les possibilités d'apprendre ou d'améliorer les compétences relatives à la recherche (p. ex., par une formation sur les outils, les méthodologies ou les approches, le mentorat, le réseautage, les possibilités d'échanges, etc.) ou les possibilités d'améliorer la gestion, la coordination, l'administration ou la communication de la recherche (p. ex., par une formation, un mentorat, un accompagnement, etc.) Les activités de renforcement des capacités des parties prenantes peuvent répondre directement à des lacunes et à des intérêts ciblés à l'avance ou peuvent être co-développées en réponse à des besoins émergents ou à des demandes des parties prenantes.

Les demandeurs sont encouragés à indiquer un budget suffisant et une expertise pertinente, des partenariats ou des consultants au sein de l'équipe proposée pour diriger et réaliser les objectifs de renforcement des capacités. Par exemple, il peut être pertinent d'intégrer une expertise sur l'engagement des parties prenantes, les méthodes de coproduction, le développement d'outils d'apprentissage en ligne, l'expertise sur l'utilisation d'approches d'apprentissage interactives, etc. Les projets réunissant des chercheurs expérimentés et des chercheurs en début de carrière sont également encouragés. L'initiative CLARE soutiendra une approche flexible, adaptative et réactive du renforcement des capacités à travers ses projets et soutiendra les possibilités de renforcement des capacités « Sud-Sud », « Sud-Nord » et « Nord-Sud ».

En plus de soutenir le renforcement des capacités au moyen de projets de recherche soutenus par cet appel, l'initiative CLARE envisage d'établir un centre de renforcement des capacités pour agir comme une ressource et pour rassembler l'apprentissage et l'échange entre pairs sur les approches de renforcement des capacités à travers l'initiative CLARE.

6. Processus de présentation des notes conceptuelles

Les demandeurs admissibles sont invités à soumettre des notes conceptuelles par voie électronique au moyen du système de présentation des demandes de subvention du CRDI pour cet appel avant la date limite.

1. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 7 juin 2022, à 23 h 59, heure avancée de l'Est ou HAE. Les propositions reçues après la date limite ne seront pas prises en considération.
 - a. Accédez à la demande de projet de plus petite envergure ici: https://idrc-crdi.smapply.io/prog/clare_smaller_grants
 - b. Accédez à la demande de projet de plus grande envergure ici: https://idrc-crdi.smapply.io/prog/clare_larger_grants
2. Les propositions peuvent être soumises en français ou en anglais.

Un accusé de réception de votre proposition sera envoyé à l'ensemble des demandeurs dont la proposition aura été reçue avant la date limite.

7. Format et exigences pour les notes conceptuelles

Le formulaire de proposition pour cet appel à notes conceptuelles comprend des champs que les demandeurs devront remplir.

Les champs qui sont indiqués dans le processus de soumission d'une proposition sont les suivants :

Section	Nombre de mots
La description du projet proposé <ul style="list-style-type: none"> • La justification fondée sur les lacunes en matière de connaissances et de mise en œuvre de l'adaptation et de la résilience au climat. • Les questions et méthodes de recherche • La collecte des données et les cadres analytiques • Les activités proposées et les résultats et produits attendus 	200 150 250 400
Les dimensions de genre et d'inclusion de la recherche proposée (voir l'annexe I) <ul style="list-style-type: none"> • Les lacunes spécifiques en matière de connaissances ou de mise en œuvre relatives à l'action équitable et inclusive • La conception de la recherche • La mobilisation des parties prenantes, des bénéficiaires, et les résultats attendus 	300
Comment le projet proposé : <ul style="list-style-type: none"> • est original, pourquoi il est nécessaire, et comment il s'harmonise avec les thèmes de recherche de l'initiative CLARE; • est axé sur les besoins et les solutions, coproduit des connaissances avec les utilisateurs et facilite l'apprentissage. • renforce la capacité des individus, des communautés ou des organisations à faire progresser, à mutualiser et à appliquer les connaissances en vue d'un développement inclusif et résilient au climat 	200 400 250
Comment les individus et les organisations impliqués dans l'équipe du projet:	

APPEL À NOTES CONCEPTUELLES

<ul style="list-style-type: none">• mettent en commun des compétences et des expériences complémentaires et pertinentes;• s'engagent en faveur d'approches transdisciplinaires, du leadership des pays du Sud, de l'égalité des genres et de l'inclusion;• favorisent des partenariats équitables entre les personnes concernées.	200 200 200
Budget préliminaire avec justification du financement demandé	Tableau, 100

Le CRDI se réserve le droit d'annuler sa sélection d'un projet s'il est jugé que les renseignements fournis dans la note conceptuelle sont faux ou trompeurs.

8. Critères d'évaluation

Les notes conceptuelles seront évaluées à la lumière des critères suivants :

Recherches de grande qualité*	70 %
<i>Rigueur scientifique</i>	25 %
<i>Égalité des genres et inclusion**</i>	10 %
<i>Originalité et pertinence de la recherche proposée</i>	10 %
<i>Recherches susceptibles d'exercer des retombées considérables</i>	15 %
<i>Renforcement des capacités</i>	10 %
Composition de l'équipe et partenariats équitables	20 %
Cohérence générale et justification des ressources	10 %
<i>Total</i>	100 %

*Décrit ici en lien avec l'initiative CLARE; les critères sont cohérents avec le cadre [Qualité de la recherche plus \(QR+\) du CRDI](#).

**Prendre en considération l'idée de recherche et ses résultats potentiels. La composition de l'équipe tient compte de l'expertise en matière d'égalité des genres et d'inclusion au sein de l'équipe, ainsi que de la mobilisation de l'équipe en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion.

9. Processus de sélection

Répondre à cet appel est la première étape du processus pour obtenir potentiellement un financement pour votre proposition.

Les notes conceptuelles seront d'abord examinées pour vérifier leur admissibilité en fonction des critères décrits ci-dessus.

Les notes conceptuelles admissibles seront examinées et présélectionnées par un comité composé d'évaluateurs externes issus de différentes disciplines pertinentes, notamment des experts en matière de changements climatiques, d'évaluation des risques, d'adaptation, de réduction des risques de catastrophe,

de genre, de diversité et d'inclusion, de recherches susceptibles d'exercer des retombées considérables ou d'utilisateurs des connaissances. L'initiative CLARE s'efforcera d'obtenir une représentation et un équilibre suffisants au sein du comité entre les genres, les compétences et les régions géographiques. Le comité évaluera les notes conceptuelles en fonction des critères d'évaluation.

L'évaluation du comité sera partagée avec le CRDI et le FCDO, qui identifieront une liste restreinte de concepts sur la base de l'évaluation et en tenant compte d'un portefeuille équilibré (voir aperçu). Les équipes présélectionnées seront invitées à soumettre des propositions de recherche complètes en septembre 2022 pour être évaluées en vue de bénéficier d'un financement.

Les propositions complètes seront ensuite évaluées par un comité d'évaluation externe, selon les critères d'évaluation, qui seront fournis aux équipes présélectionnées.

10. Exigences relatives à l'étape suivante

Les équipes qui sont ensuite invitées à soumettre des propositions complètes seront invitées à développer leur note conceptuelle. Des conseils sur le format des propositions complètes seront fournis lors de l'avis. Le format et le niveau de détail requis pour les propositions complètes seront proportionnels à la taille du projet (c'est-à-dire que les projets de plus petite envergure nécessiteront des propositions plus concises). Le contenu des propositions complètes sera notamment le suivant :

Possibilités de collaboration

L'initiative CLARE possède un programme et une vision ambitieux. Les projets devront également contribuer et participer aux efforts déployés à l'échelle de l'initiative pour suivre, mettre en commun et apprendre. Les équipes retenues peuvent également s'attendre à collaborer à travers le portefeuille de l'initiative CLARE dans le but de tirer profit des diverses expertises impliquées dans l'initiative CLARE, de promouvoir l'apprentissage continu et le réseautage, de déterminer et de saisir les occasions émergentes et d'atteindre des répercussions maximales au-delà de l'échelle des projets individuels.

Les occasions peuvent comprendre, par exemple :

- Contribuer à la gestion collaborative et adaptative des orientations de l'initiative CLARE;
- Co-développer et participer aux **examens annuels en matière d'apprentissage** afin d'explorer les leçons et les domaines de synergie à travers l'initiative;
- Les **groupes de travail** de l'initiative CLARE portant sur le renforcement des capacités, le genre et l'inclusion, la gestion des connaissances, les recherches susceptibles d'exercer des retombées considérables, ou le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (SEA) afin de faire progresser l'apprentissage, l'innovation et les répercussions.

Gestion des données et accès ouvert

Les projets financés par l'initiative CLARE devront se conformer à l'Énoncé des principes des données ouvertes du CRDI. Les équipes qui sont invitées à préparer des propositions complètes élaboreront et soumettront un plan de gestion des données. L'initiative CLARE favorise également le libre accès aux publications scientifiques. Les projets financés par l'initiative CLARE se conformeront à la Politique de libre accès du CRDI et devront prévoir un budget en conséquence.

Éthique de la recherche et protection

Les travaux de recherche doivent être réalisés dans le respect de normes éthiques élevées, conformément aux [principes du CRDI en matière d'éthique de la recherche](#) et au [Guide sur l'éthique de la recherche \(Ethical Guidance for Research, en anglais seulement\)](#) du FCDO. [Le site](#) décrit en outre les normes applicables en matière d'éthique et protection de la recherche.

Avant de commencer la recherche, les demandeurs devront obtenir l'approbation d'un organisme officiel d'éthique de la recherche, qu'il soit institutionnel ou national. Dans les contextes où il n'existe pas d'organisations institutionnelles ou nationales officielles d'éthique de la recherche, les propositions devront indiquer comment elles prévoient la mise en place d'un comité d'éthique pour le projet.

Après l'approbation du projet par le CRDI, on s'attend à ce que les organisations retenues soumettent les protocoles d'éthique et de sécurité au CRDI, et à ce qu'ils surveillent et rendent compte des risques d'éthique et de sécurité et de leur gestion au fur et à mesure de la mise en œuvre de la recherche.

11. Exigences après la sélection

Pour les équipes dont la proposition complète est recommandée pour un financement :

Mise au point de la proposition : avant de mettre au point un accord de subvention, le CRDI se réserve le droit de demander des changements, quels qu'ils soient, à la proposition et au budget présentés. Les propositions révisées, contenant tous les changements demandés, doivent être renvoyées rapidement au CRDI. Les projets peuvent exiger des organisations principales qu'elles réunissent et coordonnent les participants, et qu'elles administrent et transfèrent les fonds dans plusieurs pays. Cette capacité sera évaluée de manière approfondie au stade de l'évaluation de la proposition complète. Une évaluation institutionnelle de l'organisation du demandeur sera effectuée, pour laquelle des documents supplémentaires peuvent être exigés, comme indiqué à l'annexe 3. Après cette évaluation, le CRDI peut déterminer des faiblesses opérationnelles ou financières qui pourraient poser certains risques administratifs au projet proposé. Dans ce cas, le CRDI peut exiger que l'organisation du demandeur collabore avec d'autres institutions afin de recevoir la subvention.

Accord de subvention – La sélection technique d'une proposition ne constitue pas un engagement formel du CRDI à financer le projet. Le CRDI n'est pas tenu de verser des fonds avant que le demandeur n'ait retourné l'accord de subvention signé qui lui a été remis par le CRDI. Tout promoteur sélectionné doit signer l'accord de subvention courant du CRDI pour recevoir des fonds. Veuillez-vous référer à [l'accord de subvention](#) de l'initiative CLARE. L'accord de subvention comprendra un calendrier de présentation des rapports techniques et financiers provisoires et finaux. Bien qu'il n'y ait pas de limite au nombre de codemandeurs dans une même proposition, le CRDI ne négociera les accords de subvention qu'avec le ou les organisations principales.

Exigences en matière d'autorisation propres aux pays concernés – Les bénéficiaires de financement doivent suivre le processus d'approbation en vigueur, conformément aux exigences de l'autorité gouvernementale. Ce processus, qui varie d'une administration à l'autre, est souvent géré par un organisme de coordination ou un organisme central du gouvernement. Un accord de subvention ne sera officialisé que si les autorisations du ou des pays sont obtenues. Le CRDI se réserve le droit de ne pas financer un projet

retenu si l'autorisation du pays concerné n'est pas obtenue dans les six mois suivant l'annonce officielle de l'approbation du projet par le CRDI, car cela mettrait en péril la réalisation de l'initiative en temps opportun. Dans les cas où le bénéficiaire gère des sous-bénéficiaires de subventions, les exigences nationales qui s'appliquent aux sous-bénéficiaires sont également documentées dans l'accord de subvention. Il incombe au bénéficiaire de subvention du CRDI de s'assurer que les sous-bénéficiaires satisfont à ces exigences.

Risques inhérents aux pays – Le CRDI finance des recherches dans des endroits qui répondent aux plans, objectifs généraux et programmes approuvés par le Conseil des gouverneurs du CRDI. Les propositions de projet peuvent devoir être révisées lorsque les activités du projet peuvent être touchées par des restrictions légales au transfert de fonds ou d'autres ressources à des entités spécifiques; en raison de l'éloignement physique, des risques physiques pour les employés du CRDI dans certaines régions, ou d'autres facteurs d'inaccessibilité qui empêchent le CRDI de surveiller et de soutenir correctement le projet; ou des lois et règlements applicables qui empêchent les institutions d'accéder aux fonds. De même, le FCDO peut avoir des restrictions sur le financement de la recherche dans des lieux ou des contextes particuliers.

12. Calendrier et communication des résultats

Processus de présentation des notes conceptuelles

Lancement de l'appel : le 5 avril 2022

Date limite de soumission des notes conceptuelles; accusé de réception des notes conceptuelle : le 7 juin 2022

Processus de sélection

Les demandeurs dont les notes conceptuelles ont été présélectionnées seront informés qu'ils ont été sélectionnés pour soumettre une proposition complète en juillet 2022

Les demandeurs non retenus seront également informés à ce moment-là.

Les demandeurs doivent soumettre des propositions complètes : Fin septembre 2022

Octroi

Approbation des propositions : décembre 2022-avril 2023

13. Séance d'information, demandes de renseignements et FAQ

À la suite du lancement de l'appel à notes conceptuelles, le CRDI organisera une séance d'information pour répondre aux questions des demandeurs potentiels.

Des sessions d'information ou des webinaires seront organisés le :

- 21 avril, 7 h à 8 h HAE (anglais);
- 21 avril, 9 h à 10 h HAE (français)

Les séances d'information seront enregistrées et mises en ligne par la suite.

Les demandes de renseignements concernant l'appel à notes conceptuelles et le processus de soumission d'une note conceptuelle doivent être envoyées par courriel à clarecalls@idrc.ca. Toutes les demandes de renseignements doivent être reçues au plus tard le 23 mai à 16 h, heure avancée de l'Est (HAE) afin de recevoir une réponse avant la date limite de soumission des notes conceptuelles.

Dans la mesure où elles intéressent tous les candidats, les questions reçues avant la date et l'heure limites précisées ci-dessus seront publiées, sans mention de la provenance, avec la réponse du CRDI dans la foire aux questions.

14. Consentement à l'utilisation et à la divulgation de renseignements

En tant que société d'État canadienne, le CRDI est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Canada. Par conséquent, le CRDI traitera toutes les propositions reçues en réponse à cet appel de notes conceptuelles sera gérée par le CRDI conformément à la législation applicable et à la politique de confidentialité du CRDI, notamment en ce qui concerne l'obligation du CRDI de communiquer les documents demandés par des membres du public. Pour en savoir davantage sur la façon dont le CRDI gère les renseignements conformément à cette législation, cliquez ici : <https://www.idrc.ca/fr/propos-du-crdi/transparence/acces-linformation-et-protection-des-renseignements-personnels>.

Tous les demandeurs, dans le cadre du processus de soumission d'une proposition au moyen de SurveyMonkey Apply, sont tenus de signer l'avis de confidentialité et les conditions d'utilisation du CRDI ainsi que toute autre condition au moment de la soumission de la proposition.

En soumettant une proposition dans le cadre de cet appel, le demandeur consent à l'utilisation des documents et des renseignements ainsi qu'à la divulgation des documents soumis par le demandeur aux évaluateurs participant au processus de sélection, tant au sein du CRDI qu'à l'extérieur, aux fins de l'évaluation de la proposition en vue de son financement par le CRDI. Dans la mesure où la proposition contient des renseignements personnels, le demandeur est responsable de l'obtention du consentement éclairé des personnes dont les renseignements personnels sont transmis. En outre, le demandeur consent à ce que son nom, le nom du chercheur principal et le titre du projet proposé soient divulgués dans toute annonce portant sur les propositions retenues.

Tous les renseignements personnels recueillis par le CRDI sur les demandeurs visant l'attribution de subventions ou de bourses d'études et de recherche servent à évaluer les propositions, à administrer et à suivre les subventions et les bourses, ainsi qu'à promouvoir et à appuyer la recherche pour le développement international au Canada et dans les régions où le CRDI mène ses activités.

Annexe 1 – S'assurer que les idées de recherche intègrent l'égalité des genres et l'inclusion

Ce qui suit est destiné à guider et à soutenir les demandeurs de l'appel à notes conceptuelles de l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE) dans leurs efforts en vue de déterminer, d'intégrer et de traiter les dimensions de genre et d'inclusion lors du développement de leur idée de recherche.

Approches relatives au genre et à l'inclusion dans la recherche

Conformément à la [Déclaration en matière d'égalité](#) du CRDI, l'initiative CLARE appuiera la production de connaissances – notamment par des personnes de genres, de communautés, d'histoires et d'expériences divers – qui s'attaquent aux systèmes qui perpétuent les inégalités fondées sur l'identité. Les catégories d'identités multiples et interconnectées, y compris, mais sans s'y limiter, le genre, la sexualité, l'âge, la classe, la race, la caste, l'ethnicité, l'indigénéité, le statut de citoyenneté, la religion et les capacités, ont des répercussions sur la manière dont différentes personnes font l'expérience des risques et des répercussions des changements climatiques et des dangers naturels, et bénéficient (ou non) des interventions destinées à améliorer l'adaptation et la résilience au climat. L'adoption d'une approche intersectionnelle permet de reconnaître ces différences et de comprendre que la diversité est essentielle afin de faire progresser l'égalité dans le contexte de la recherche d'un avenir plus résilient face aux changements climatiques.

L'initiative CLARE reconnaît l'importance de trouver un équilibre entre ambition et pragmatisme. Au stade de l'appel à notes conceptuelles, les demandeurs seront évalués sur la mesure dans laquelle ils ont pris en compte de manière importante et proportionnée les dimensions relatives à l'égalité des genres et à l'inclusion (EGI) dans la recherche proposée et sur la manière dont la recherche proposée contribuera à faire progresser l'EGI. Les interventions visant à lutter contre les inégalités entre les genres et les autres inégalités sociales nécessitent un travail de fond en vue d'interroger et de faire apparaître les causes profondes des inégalités. Dans le même temps, la modification des dynamiques structurelles sexospécifiques et inégalitaires demande du temps, de la confiance et des engagements à long terme en matière de politiques et de pratiques.

Comme indiqué dans l'appel à notes conceptuelles, l'initiative CLARE accueille les propositions de recherche qui sont soit :

- **de projets intégrant l'EGI** – Projets qui intègrent effectivement les considérations en matière d'égalité des genres et d'inclusion dans leur conception de la recherche et proposent une équipe diversifiée et comprenant une expertise pertinente en matière de genre et d'inclusion;
- **de projets particuliers à l'EGI** – Projets dont la question de recherche centrale et les résultats attendus concernent l'égalité des genres et l'inclusion. Ces projets génèrent des données probantes et des leçons clés sur l'égalité des genres et l'inclusion et testent les approches qui fonctionnent en vue de faire progresser les résultats en matière d'égalité des genres et d'inclusion. L'équipe proposée pour un projet particulier à l'EGI doit être diversifiée et comprendre une expertise importante en matière de genre et d'inclusion, ainsi que des partenaires de collaboration stratégiques.

Tous les projets financés doivent être sensibles sensibles aux sexospécificités et l'inclusion, adaptés aux sexospécificités et l'inclusion, ou transformateurs à l'égard des sexospécificités et l'inclusion. Les

propositions qui ne tiennent pas compte du genre et de l'inclusion¹ ne seront pas retenues pour un financement.

Comme d'autres organismes, le CRDI utilise un continuum **afin de comprendre comment les dimensions relatives au genre et à l'inclusion sont intégrées dans la recherche**. Le continuum décrit les différentes stratégies appliquées dans l'évaluation, la conception, la mise en œuvre et l'appréciation des projets qui prennent en compte le genre et l'inclusion et s'attaquent aux inégalités et à l'exclusion sociale fondées sur le genre et d'autres facteurs identitaires.

Les paragraphes suivants décrivent le continuum relatif à l'intégration du genre et de l'inclusion dans la recherche :

	Sensible aux sexospécificités et l'inclusi	Adaptée aux sexospécificités et l'inclusion	Transformateur à l'égard des sexospécificités et l'inclusion
Description	Le genre et l'inclusion sont pris en compte dans la justification du projet de recherche et dans la conception et la méthodologie du projet, mais ne s'étendent pas (encore) à une analyse ou à une action visant à lutter contre les inégalités sociales.	Le genre et l'inclusion sont pris en compte dans la justification, la conception et la méthodologie du projet de recherche, et font l'objet d'une analyse rigoureuse pour éclairer la mise en œuvre et la communication et influencer les stratégies.	Le projet de recherche examine, analyse et construit une base de données probantes en vue de guider les changements pratiques à long terme dans les relations de pouvoir structurelles et les normes, les rôles et les inégalités qui définissent les expériences différenciées des personnes. La recherche transformative a pour objectif de conduire à un changement durable en matière d'égalité des genres et d'inclusion au moyen d'interventions (p. ex., des partenariats, des efforts de sensibilisation et des interventions).
Questions clés à poser	La conception de la recherche inclut-elle une analyse des rôles, expériences et répercussions différenciés pour les hommes, les femmes, les filles, les garçons, les personnes non binaires ou les populations particulières?	La recherche utilise-t-elle l'analyse afin de mettre en œuvre des interventions et de tenir compte des résultats de l'analyse, de s'en inspirer et d'y donner suite?	La recherche va-t-elle au-delà de l'analyse des rôles différenciés, des expériences, des écarts de perception et explore-t-elle les causes structurelles sous-jacentes, les normes et les relations de pouvoir à l'origine de ces différences? PLUS : La recherche met-elle en œuvre des mesures en vue de s'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes, aux normes et aux relations de pouvoir à l'origine de ces différences?

¹Projet ignorant les dimensions relatives au genre ou à l'inclusion – Le projet de recherche traite tous les genres et toutes les personnes de la même manière tout en ignorant le sexe biologique et les différences historiques et le contexte des différents facteurs d'identité. Le projet ne reconnaît pas les vulnérabilités et les capacités d'adaptation distinctes et différencielles qui sont déterminées par des contextes, systèmes et structures sociaux, culturels, économiques et politiques spécifiques. Une approche ignorant les dimensions relatives au genre ou à l'inclusion suppose que la recherche n'a pas de résultats différents (même involontaires) pour les différents groupes de populations.

Dans cet appel à notes conceptuelles de l'initiative CLARE, nous recherchons des projets qui, en particulier :

- ✓ déterminent et mettent en œuvre des approches qui s'attaquent aux obstacles structurels à l'égalité des genres et à l'inclusion, tels que les normes sociales, les relations de pouvoir inégales et les obstacles institutionnels et politiques qui ont des répercussions sur les choix et les possibilités en matière d'adaptation des groupes vulnérables et marginalisés;
- ✓ adoptent une approche intersectionnelle, évitent de traiter les femmes et les hommes comme des groupes homogènes, et déterminent les approches de l'adaptation face aux changements climatiques et du renforcement de la résilience qui seront inclusives, équitables et efficaces pour différents groupes, dans différents contextes;
- ✓ proposent une équipe diversifiée et inclusive qui possède l'expertise nécessaire afin d'intégrer l'égalité des genres et l'inclusion dans leur recherche, de la conception à la livraison, y compris les approches en vue de mobiliser les principaux groupes vulnérables qui seront cernés par une analyse relative au genre ou intersectionnelle.

Veillez consulter le **glossaire** ci-dessous pour voir comment l'initiative CLARE comprend les concepts clés liés à l'égalité des genres et à l'inclusion (EGI).

Ressources

Voici une **sélection de ressources** (en anglais seulement) que peuvent consulter les demandeurs en vue d'obtenir des informations, des conseils et des exemples supplémentaires :

ASSAR. (non daté). [Infographic : Gender is one of the many factors that influence how we are impacted by and respond to climate change](#). *Adaptation at Scale in Semi-Arid Regions*.

CARE. (non daté). *Gender and Inclusion Toolbox*. <https://careclimatechange.org/gender-inclusion-toolbox/>

Chaplin, D., Twigg, J., et Lovell, E. (2019). Intersectional approaches to vulnerability reduction and resilience-building (*Resilience Intel*, [12]). BRACED. <https://cdn.odi.org/media/documents/12651.pdf>

Dupar, M. et P. Velasco. (2021). [Advancing gender equality and climate action: A practical guide to setting targets and monitoring progress](#). Le Cap : Climate and Development Knowledge Network.

Kratzer, S. et Le Masson, V. (non daté). [10 things to know : Gender equality and climate goals](#). Climate and Development Knowledge Network.

Monjurul Kabir, A. H. et coll. (2021). [Intersectionality Resource Guide and Toolkit](#). ONU Femmes.

Mullinax, M., Hart, J., et Vargas Garcia, A. (2018). [Using Research for Gender-Transformative Change: Principles and practice](#). (Un résumé en français est disponible [ici sur le site du CRDI](#).)

Glossaire

Notez que les définitions suivantes ont été regroupées afin de s'efforcer de parvenir à une utilisation et une compréhension communes et cohérentes des termes clés liés à l'égalité des genres et à l'inclusion aux fins du présent appel à notes conceptuelles. Les définitions ont été tirées de multiples sources et adaptées afin de refléter le contexte et les principes de l'initiative CLARE. Nous encourageons les promoteurs qui préfèrent utiliser d'autres définitions à celles proposées ci-dessous à être explicites sur la définition particulière qu'ils emploient.

Diversité* – comprend les conditions, les expressions et les expériences de différents groupes déterminés par l'âge, la culture, l'origine ethnique, l'éducation, le genre, le handicap, l'orientation sexuelle, le statut migratoire, la géographie, la langue, les croyances religieuses et d'autres facteurs.

Le genre [^] £ † – fait référence aux rôles, comportements, activités et attributs qu'une société donnée, à un moment donné, estime appropriés pour les hommes, les garçons, les femmes, les filles et les personnes ayant des identités de genres diverses. Le genre est socialement construit, appris par des processus de socialisation et se manifeste dans les relations. Il est spécifique au contexte et au temps, et changeant. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre les femmes, les hommes et les personnes de genres différents en ce qui concerne les responsabilités attribuées, les activités entreprises, l'accès et le contrôle des ressources, ainsi que les possibilités de prise de décision. Le genre est souvent conceptualisé de manière binaire (fille/femme et garçon/homme), mais il existe une diversité considérable dans la manière dont les individus et les groupes le comprennent, le vivent et l'expriment, notamment les personnes non genrées, non binaires et transgenres. Le genre est [l'un des nombreux facteurs](#) qui influencent la façon dont les gens sont touchés par les changements climatiques et les risques naturels.

Analyse comparative entre les genres (ou sexospécifique) [^] – est un examen critique de la façon dont les différences dans les rôles, les activités, les besoins, les possibilités et les droits et avantages propres à chaque genre ont une incidence sur les hommes, les femmes, les filles, les garçons et les personnes non binaires dans certaines situations ou certains contextes. L'analyse comparative entre les genres examine les relations entre les femmes, les hommes et les personnes non binaires, ainsi que leur accès et leur contrôle des ressources et les contraintes auxquelles ils sont confrontés les uns par rapport aux autres. L'intégration d'une analyse comparative entre les genres dans la recherche permet de s'assurer que les injustices et les inégalités fondées sur le genre ne sont pas exacerbées par les interventions, et que, dans la mesure du possible, une plus grande égalité et une plus grande justice dans les relations entre les genres sont encouragées.

L'égalité des genres [^] – fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons, ainsi que des personnes non binaires. L'égalité ne signifie pas que les femmes, les hommes et les personnes non binaires deviendront les mêmes, mais que les droits, les responsabilités et les possibilités des personnes ne dépendront pas de leur sexe à la naissance. L'égalité des genres implique que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes, des hommes et des personnes non-binaires soient bien pris en compte, en reconnaissant la diversité des différents groupes.

L'inclusion £ † – fait référence à la pratique visant à garantir que tous les individus sont appréciés et respectés pour leurs contributions et bénéficient d'un soutien égal. La recherche sur l'inclusion vise à comprendre pourquoi certaines personnes sont plus exposées aux changements climatiques et comment

leur position sociale influence leur vulnérabilité et leur capacité à répondre aux signaux climatiques dans des contextes particuliers. La promotion de l'inclusion comporte deux dimensions interdépendantes : 1) l'amélioration des conditions dans lesquelles les individus et les groupes prennent part aux processus de développement social, politique et économique, et 2) le renforcement de l'action de ceux qui sont exclus en raison de leur position sociale.

L'intersectionnalité^{° †} – reconnaît que la vie des personnes est façonnée par leurs identités, leurs relations et les facteurs sociaux. Ces éléments interagissent pour créer des formes concomitantes de privilèges et d'oppression en fonction du contexte d'une personne et des structures de pouvoir existantes telles que le patriarcat, la discrimination fondée sur la capacité physique, le colonialisme, l'impérialisme, l'homophobie et le racisme. Nous utilisons le concept d'intersectionnalité pour souligner que les inégalités vécues en relation avec le changement climatique et l'adaptation sont rarement le résultat d'une seule catégorie sociale, mais résultent des entrecroisements de multiples positions sociales (p. ex., le genre, la race, l'ethnicité, la classe, la sexualité, l'âge, le handicap, etc.) et dépendent des systèmes et structures de pouvoir existants.

L'analyse intersectionnelle[°] – va au-delà du genre afin d'examiner les multiples facteurs identitaires et les causes profondes qui produisent la vulnérabilité, l'oppression et les privilèges dans certaines situations ou certains contextes.

Les groupes marginalisés[‡] – sont ceux qui ont été systématiquement ou historiquement exclus de la participation ou de l'influence dans la société ou qui font fréquemment l'expérience de l'exclusion quand vient le moment d'exercer leurs droits et libertés.

Sexe^{*} – fait référence aux caractéristiques biologiques et physiologiques d'une personne. Le sexe d'une personne est le plus souvent désigné par une évaluation médicale au moment de la naissance. On parle également de sexe attribué à la naissance.

Le changement transformationnel^{†-} désigne le changement qui s'attaque aux causes profondes de l'inégalité et de l'exclusion sociale et de genre. Le changement transformationnel va au-delà de l'individu et implique un changement sur le plan des structures. Cela implique l'utilisation d'approches transformatrices qui se concentrent sur les structures et les normes institutionnelles en tant qu'obstacles clés à l'égalité et à l'inclusion, par opposition aux approches accommodantes qui se concentrent sur la réduction des écarts entre les genres et l'exclusion sociale en améliorant la disponibilité des ressources et des services dans un contexte institutionnel donné. Cela nécessite également un effort délibéré en vue d'accroître de façon durable les choix de vie des individus et des groupes, plutôt qu'une augmentation temporaire des possibilités.

Références

[^] Centre de formation ONU Femmes. *Glossaire d'égalité des sexes*. Récupéré le 24 mars 2022 de <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=151&mode=letter&lang=fr>

[‡] CRDI (2019) *Transformer les relations entre les sexes : observations tirées de la recherche du Centre de recherches pour le développement international (CRDI)* Récupéré le 24 mars 2022 de https://issuu.com/idrc_crدي/docs/wd_13_000_gender_fr_e-file.

Monjurul Kabir, A. H. et coll. (2021). *Intersectionality Resource Guide and Toolkit*. Récupéré le 24 mars 2022 de <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2022/01/intersectionality-resource-guide-and-toolkit>

APPEL À NOTES CONCEPTUELLES

£ Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) *Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche*. Récupéré le 24 mars 2022 de <https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/nfrf-fnfr/edi-fra.aspx>

‡ van Eerdewijk A, Bråten Y, Danielsen K (2021) *Integration of gender equality and social inclusion considerations into CLARE*. Récupéré le 24 mars 2022 de <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/handle/10625/60798?locale-attribute=fr>

* Femmes et Égalité des genres au Canada. (14 avril 2021). *Introduction à l'ACS+ – Glossaire*. Récupéré le 22 mars 2022 de https://femmes-egalite-genres.canada.ca/gbaplus-course-cours-acsplus/fra/global/glossary_glossaire.html.

Annexe 2. Pays admissibles

Cet appel est ouvert aux projets impliquant des activités dans les pays d’Afrique ou d’Asie-Pacifique suivants :

Algérie	Gabon	Nigéria
Angola	Gambie	Pakistan
Bangladesh	Ghana	Papouasie–Nouvelle-Guinée
Bénin	Guinée	Philippines
Bhoutan	Guinée-Bissau	Rwanda
Botswana	Inde	Sénégal
Burkina Faso	Indonésie	Petits États insulaires**
Burundi*	Kenya	Sierra Leone
Cambodge	Laos	Somalie
Cameroun*	Lesotho	Afrique du Sud
République centrafricaine*	Libéria	Soudan du Sud
Tchad*	Madagascar	Sri Lanka
Congo (Brazzaville)	Malawi	Soudan
Côte d’Ivoire	Mali*	Tanzanie
Djibouti	Mauritanie	Thaïlande
République démocratique du Congo*	Maroc	Togo
Égypte	Mozambique	Tunisie
Guinée équatoriale	Myanmar*	Ouganda
Érythrée*	Namibie	Vietnam
Eswatini	Népal	Zambie
Éthiopie*	Niger	Zimbabwe*

* Les propositions comportant des activités dans ces pays peuvent faire l’objet d’une étape d’approbation supplémentaire au sein du CRDI [et en consultation avec le FCDO].

**Les activités dans les petits États insulaires d’Afrique et d’Asie-Pacifique peuvent être intégrées dans les notes conceptuelles et être admissibles au titre du présent appel si elles sont admissibles à l’aide publique au développement, et dans le cadre d’une note conceptuelle qui implique au moins un autre pays de la liste.

Annexe 3 – Documentation sur l'évaluation institutionnelle

Les équipes qui sont invitées à préparer des propositions complètes devront par la suite fournir les documents permettant au CRDI d'entreprendre une évaluation institutionnelle avant de confirmer le financement :

- **documents d'incorporation** pour valider leur statut juridique indépendant.

- **les états financiers vérifiés*** les plus récents, comprenant entre autres :
 - le bilan, l'état des revenus et des dépenses ou le compte de résultat et le rapport de trésorerie;
 - les notes afférentes aux états financiers;
 - le rapport de vérification;
 - toutes lettres de la direction ou de la vérification interne ainsi que les réponses de suivi connexes;**les états financiers les plus récents dûment approuvés par un dirigeant financier de l'organisme si des états vérifiés ne sont pas disponibles.*

- **Les autres documents** qui pourraient être demandés sont les suivants :
 - politique et protocole de protection;
 - l'organigramme actuel de l'organisation;
 - les manuels des ressources humaines;
 - les manuels de l'administration et des finances;
 - la politique ou la procédure relative à l'approvisionnement;
 - la liste des donateurs externes actifs, ainsi que leur contribution actuelle;
 - le rapport annuel le plus récent;